



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2015

Soixante-neuvième session
Point 148 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 juin 2015

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/69/963)]

69/308. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993 et 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012, 67/287 du 28 juin 2013 et 68/283 du 30 juin 2014, et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016², ainsi que le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Sachant qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

¹ A/69/653 et Corr.1 et Add.1.

² A/69/750 et Corr.1.

³ A/69/791.

⁴ A/69/860.



Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grossa modo* proportionnel aux mandats et au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016² et du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016³ ;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière ;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son Règlement intérieur ;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable ;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui ;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées, et leurs finances gérées, de manière efficace et rationnelle, et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle ;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012 et 69/307 du 25 juin 2015 et de ses autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B ;

11. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de réexaminer périodiquement le montant du compte d'appui en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix ;

12. *Souligne* que les fonctions d'appui doivent être modulées en fonction de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix ;

13. *Rappelle* les paragraphes 32 à 35 du rapport du Comité consultatif, approuve le montant de 1 600 000 dollars des États-Unis au titre de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement et réaffirme à cet égard les directives en vigueur concernant le recours aux consultants, et demande au Secrétaire général de

tirer le meilleur parti des compétences internes en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

14. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014¹ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

15. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, d'un montant de 336 495 800 dollars, qui comprend le montant de 31 306 700 dollars qu'elle a approuvé pour le progiciel de gestion intégré et le montant de 821 500 dollars qu'elle a approuvé pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et qui couvrira 1 322 postes existants et 25 nouveaux postes temporaires, compte tenu de la suppression, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 109 emplois de temporaire existants, 5 nouveaux emplois de temporaire et 52 mois-homme visés à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense ;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

16. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 seront financés comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 10 143 700 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

b) Un montant total de 1 455 700 dollars correspondant aux intérêts créditeurs, soit 359 900 dollars, aux recettes diverses et accessoires, soit 223 500 dollars et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, soit 872 300 dollars, portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

c) Un montant de 730 600 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2014 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

d) Le solde de 324 165 800 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 25 322 500 dollars, qui représente le montant de 25 868 400 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 diminué du montant de 545 900 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2014, sera déduit du solde visé à l'alinéa *d* ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

*97^e séance plénière
25 juin 2015*

Annexe I

A. Postes devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Unité administrative	Postes			Statut	
	Nombre	Classe	Intitulé		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Cabinet	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Création
Bureau des opérations	Division de l’Afrique I	1	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques	Création
	Division de l’Afrique II	1	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques (MINUSCA)	Transformation d’un emploi de temporaire
		1	P-4	Spécialiste des questions politiques (MINUSCA)	Transformation d’un emploi de temporaire
Bureau de l’état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	D-1	Administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité	Création
Division des politiques, de l’évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-4	Coordonnateur	Transformation d’un emploi de temporaire
Total partiel		6			
Département de l’appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau d’appui de l’ONU pour l’AMISOM	1	P-5	Spécialiste hors classe de l’appui	Transformation d’un emploi de temporaire
	Équipe d’appui du Siège	1	P-4	Spécialiste de l’appui	Transformation d’un emploi de temporaire
		1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d’un emploi de temporaire
Division du budget et des finances des missions	Section de la politique de remboursement et de la liaison	1	P-5	Administrateur de programmes (hors classe)	Transformation d’un emploi de temporaire
Division du personnel des missions	Section de l’assurance qualité et de la gestion de l’information	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Transformation d’un emploi de temporaire
Total partiel		5			
Département de la gestion					
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Trésorerie	1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation d’un emploi de temporaire
	Division du financement des opérations de maintien de la paix	1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSMA)	Transformation d’un emploi de temporaire
		1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSCA)	Transformation d’un emploi de temporaire
Bureau des services centraux d’appui	Division des achats	1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (agrément des fournisseurs)	Transformation d’un emploi de temporaire
Total partiel		4			

Unité administrative		Postes			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Bureau des services de contrôle interne					
Division de l’audit interne	MINUSMA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSMA)	Transformation d’un emploi de temporaire
	MINUSCA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSCA)	Transformation d’un emploi de temporaire
Division des investigations	Vienne	1	G(1°C)	Assistant informaticien principal	Transformation d’un emploi de temporaire
Total partiel		3			
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l’administration de la justice	1	P-4	Juriste (administration de la justice)	Transformation d’un emploi de temporaire
		1	P-3	Juriste (administration de la justice)	Transformation d’un emploi de temporaire
Total partiel		2			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme					
Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique	Groupe de l’appui aux missions de paix (Siège)	1	P-4	Spécialiste des droits de l’homme	Création
		1	P-3	Spécialiste des droits de l’homme	Création
		1	G(AC)	Assistant (programmes)	Création
	Service de l’Afrique (Genève)	1	P-4	Spécialiste des droits de l’homme (région de l’Afrique centrale)	Création
		1	P-4	Spécialiste des droits de l’homme (MINUSMA)	Transformation d’un emploi de temporaire
Total partiel		5			
Total		25			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/69/750 et Corr.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/860).

Abréviations : AMISOM = Mission de l'Union africaine en Somalie ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

B

Réorganisation des services et transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes inscrits au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Réorganisation des services

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations

Création de la Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine, résultat de la fusion entre la Division Asie et Moyen-Orient et la Division Europe et Amérique latine

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations –
Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine*

Création de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie, résultat de la fusion des équipes précédemment chargées de l'Asie, de l'Europe et d'Haïti

*Département de l'appui aux missions – Division du budget et des finances
des missions*

Mise en place de la Section de la politique de remboursement et de la liaison

Département de l'appui aux missions – Division du personnel des missions

Réorganisation de la Division

*Département de l'appui aux missions – Division de l'informatique
et des communications*

Modification du nom de la Section de cartographie, qui devient Section de l'information géospatiale

Transferts

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations –
Division Asie et Moyen-Orient – Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie*

Transfert de 2 postes d'assistant d'équipe [G(AC)] à la Division de l'Afrique II

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, dont la création est proposée

*Département de l'appui aux missions – Division du budget et des finances
des missions – Section de la gestion des mémorandums d'accord
et des demandes de remboursement*

Transfert de 5 postes à la Section de la politique de remboursement et de la liaison, dont la création est proposée : 1 poste de fonctionnaire des finances (P-4), 1 poste d'administrateur de programmes (P-4), 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) et 2 postes d'assistant administratif [G(AC)]

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne –
Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti*

Transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-3) au Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe (Ouganda)

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne –
Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies au Libéria*

Transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-4) au Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe (Ouganda)

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne –
Bureau de l'auditeur résident de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire*

Transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-4) au Bureau de l'auditeur résident du Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

Réaffectation

*Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations –
Bureau de l'enquêteur résident de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti*

Réaffectation de 1 poste d'enquêteur (P-3) à la Division de l'inspection et de l'évaluation et transformation en poste de spécialiste de l'évaluation (P-3)

Reclassements

*Département de la gestion – Bureau des services centraux d'appui – Bureau
du Sous-Secrétaire général – Division des achats*

Reclassement de 1 poste d'assistant informaticien [G(AC)] à un poste d'assistant de gestion de l'information [G(1°C)]

*Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau
régional d'investigation de Vienne*

Reclassement de 1 poste d'assistant informaticien [G(AC)] à un poste d'assistant principal de gestion de l'information [G(1°C)]

Suppressions

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations –
Division de l'Afrique II*

Suppression de 1 poste de directeur (D-2)

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations –
Division Asie et Moyen-Orient – Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie*

Suppression de 4 postes : 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)]

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des affaires
militaires – Équipe opérationnelle intégrée*

Suppression de 1 poste d'officier de liaison (forces armées) (P-4)

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau de l'état de droit
et des institutions chargées de la sécurité – Division de la police – Équipe
opérationnelle intégrée*

Suppression de 1 poste de chargé de liaison (police) (P-4)

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne –
Bureau de l'auditeur résident de l'Opération hybride Union africaine-
Nations Unies au Darfour*

Suppression de 1 poste d'auditeur résident (P-3)

*Abbreviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent des services
généraux (1^{re} classe).*

Annexe II

Emplois de temporaire devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Unité administrative	Emploi de temporaire		Intitulé	Statut	
	Nombre	Classe			
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduction
	Service administratif	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Création
		–	2 mois, 3 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Création
		–	2 mois, 3 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
		–	2 mois, 3 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
Bureau des opérations	Division de l’Afrique II	1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Bureau de l’état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l’état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (MINUSCA)	Reconduction
	Division de la police	1	P-4	Spécialiste de la police (MINUSCA)	Reconduction
	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction
	Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	1	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration) (MINUSCA)	Reconduction
Total partiel		9			
Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine		–	3 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
		–	3 mois, 1 GN	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Département de l’appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Groupe déontologie et discipline	1	P-4	Spécialiste de la déontologie	Création
	Équipe d’appui opérationnel	1	P-4	Spécialiste de la planification (MINUSCA)	Reconduction

Unité administrative		Emploi de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Division du budget et des finances des missions	Section de la politique de remboursement et de la liaison	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
	Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	P-3	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Reconduction
Division du personnel des missions	Section Afrique de l'Est et Afrique centrale	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSCA)	Reconduction
	Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
		4	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
Division du soutien logistique	Section des opérations logistiques	1	P-5	Logisticien (hors classe) (MINUSCA)	Reconduction
	Service de l'appui stratégique	1	P-4	Spécialiste de la planification (ingénieur) (MINUSCA)	Reconduction
Total partiel		23			
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Service administratif	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
		–	3 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Reconduction
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Bureau du Contrôleur	1	P-4	Chef de projet (Normes comptables internationales pour le secteur public)	Création
		1	P-4	Spécialiste des Normes comptables internationales pour le secteur public	Reconduction
		2	P-3	Spécialiste des Normes comptables internationales pour le secteur public	Reconduction
	Division de la comptabilité	1	P-4	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant financier (assurances)	Reconduction
	Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduction

Unité administrative		Emploi de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau de la gestion des ressources humaines	Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Reconduction
	Division du perfectionnement, de la valorisation et de l’administration des ressources humaines	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (gestion de la performance)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines	Reconduction
		1	P-4	Chef de projet	Reconduction
	Section des systèmes d’information ressources humaines (Siège)	1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction
		1	P-3	Analyste (Inspira)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant chargé de l’aide aux utilisateurs du Système intégré de gestion	Reconduction
	Bureau de la gestion des ressources humaines	Section des systèmes d’information ressources humaines (Bangkok)	1	P-3	Programmeur
1			P-3	Technicien d’assistance à la mise au point et à l’exploitation	Reconduction
1			P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Reconduction
1			G(1°C)	Assistant chargé de l’aide aux utilisateurs	Reconduction
6			G(AC)	Assistant chargé de l’aide aux utilisateurs	Reconduction
1			G(AC)	Administrateur de base de données	Reconduction
1			G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Bureau des services centraux d’appui			Division des achats	1	P-3
	1	G(AC)		Assistant aux achats	Reconduction
	Section des archives et de la gestion des dossiers	1	P-2	Spécialiste de la gestion de l’information (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction
Bureau de l’informatique et des communications	Service de la gestion des ressources	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduction
Total partiel		35			

Unité administrative		Emploi de temporaire		Intitulé	Statut	
		Nombre	Classe			
Bureau des services de contrôle interne						
Service administratif		–	2 mois, 2 P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction	
		–	2 mois, 3 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction	
Division des investigations	Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduction	
		1	P-5	Enquêteur principal	Reconduction	
		2	P-4	Enquêteur	Reconduction	
		1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduction	
		4	P-3	Enquêteur	Reconduction	
		1	P-3	Enquêteur (MINUSMA)	Reconduction	
		1	G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduction	
		1	G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction	
	Nairobi	1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduction	
		1	P-3	Enquêteur	Reconduction	
	Entebbe (Ouganda)	3	P-3	Enquêteur	Reconduction	
		1	P-3	Enquêteur (MINUSCA)	Reconduction	
	MINUL	1	GN	Assistant administratif	Reconduction	
		1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduction	
		1	P-4	Enquêteur	Reconduction	
	MINUSS	3	P-3	Enquêteur	Reconduction	
		1	GN	Assistant administratif	Reconduction	
		2	P-3	Enquêteur	Reconduction	
	ONUCI	1	GN	Assistant administratif	Reconduction	
		1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduction	
		1	P-4	Enquêteur	Reconduction	
		2	P-3	Enquêteur	Reconduction	
	Division de l’audit interne	MINUSMA	1	GN	Assistant administratif	Reconduction
			3	P-4	Auditeur résident (MINUSMA)	Reconduction
		MINUSCA	2	P-3	Auditeur résident (MINUSMA)	Reconduction
			3	P-4	Auditeur résident (MINUSCA)	Reconduction
		2	P-3	Auditeur résident (MINUSCA)	Reconduction	
Total partiel		43				
Cabinet du Secrétaire général		–	3 mois, 2 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction	
Total partiel		–				

Unité administrative		Emploi de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau de l'aide juridique au personnel					
Nairobi		1	P-3	Juriste	Reconduction
Total partiel		1			
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l'administration de la justice	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Département de l'information		–	1,5 mois, 1 P-2	Remplacement de fonctionnaire en congé	Création
		–	1,5 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction
Total partiel		–			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion administrative	Création
		1	P-4	Spécialiste de la gestion administrative	Reconduction
Total partiel		2			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique	Section de l'appui aux missions de paix	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Création
Total partiel		1			
Total		114	emplois de temporaire		
			et 52 mois-homme (emplois dont la durée est inférieure à 12 mois) ^a		

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/69/750 et Corr.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/860).

Abréviations : AMISOM = Mission de l'Union africaine en Somalie ; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; ONUCI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

^a Le nombre de mois-homme est indiqué dans la colonne « Classe ».